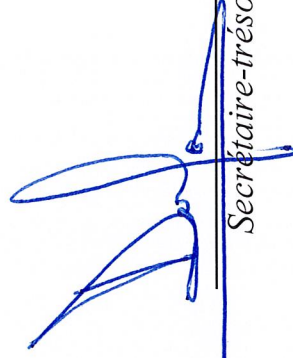

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington a adopté, lors de sa séance du 6 avril 2021, le règlement 322-2021 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

Toutes personnes peuvent consulter ledit règlement sur le site de la municipalité.

DONNÉ À Packington, ce 14^e jour d'avril 2021.



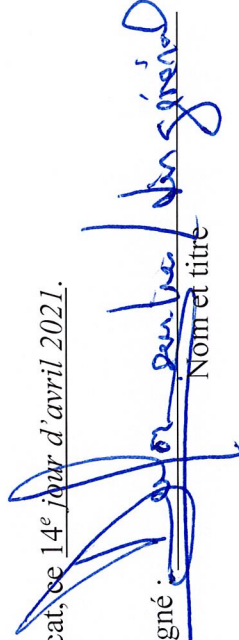
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 335 et 348 du code)

Je, soussigné, résidant à Packington, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13 heures et 17 heures, le 14^e jour d'avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour d'avril 2021.

Signé :



Nom et titre